

SEANCE DU 30 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente juillet à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis salle de la mairie sous la présidence de M. Jean-Louis REYNAUD, Maire.
Tous les conseillers municipaux sont présents sauf :

Excusés : Marie-Pierre Gallice (donne pouvoir à Alain QUENE) ; Denis GRANJEAN (donne pouvoir à Henri PEGOUD) ; Laëtitia GIRARD (donne pouvoir à Béatrice VINCENT NICOLET)

Absents : Marie-Pierre PETIT, Serge REVEL, Thierry GIRARD

Béatrice VINCENT NICOLET est nommée secrétaire de séance

Le dernier compte rendu du 22 mai 2018 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR A LA DEMANDE DU MAIRE :

Suppression de la délibération modification horaires agents.

Ajout d'une délibération pour autoriser l'emploi d'un agent technique en CDD ou en intérim à temps partiel dédié au service périscolaire de restauration, 8 heures par semaines en période scolaire.

Accepté à l'unanimité.

Délibérations :

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à procéder au recrutement en CDD ou en intérim, d'un agent technique pour 8 heures par semaines en période scolaire.

1/ DELIBERATION TRANSFERT DE LA COMPETENCE GEMAPI :

Le Maire présente les éléments pour le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) aux syndicats de bassin versant et demande un avis en vue d'adhérer aux syndicats mixtes de gestion des cours d'eau,

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, a approuvé le transfert de la compétence GEMAPI aux syndicats de bassin versant.

Le conseil à l'unanimité donne un avis favorable à l'adhésion future aux syndicats mixtes de gestion des cours d'eau.

2/ TRANSFERT DES CHARGES (CLECT) AU TITRE DES COMPETENCES SDIS, POTEAUX INCENDIE, MEDIATHEQUES MUNICIPALES, PLUI, GEMAPI :

Le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre des compétences suivantes : SDIS – Poteaux incendie – Médiathèques communales – PLUI – GEMAPI. La commune de Préssins est concernée seulement pour les chapitres du PLUI à 576 € et la GEMAPI à 1 930 €.

Après en avoir délibéré, et en désaccord avec la gestion de la CLECT, le conseil à l'unanimité a voté contre le transfert des charges PLUI et GEMAPI.

3/ MODIFICATION DES TARIFS GARDERIE :

Suit aux nouveaux horaires du soir, le maire propose les tarifs de garderie suivant :

- 1,50€ de 16h30 à 17h30 ;
- 1,50 € de 17h30 à 18h30 ;
- 3,00 € pour tout dépassement après 18h30.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide d'appliquer les nouveaux tarifs au 1^{er} septembre 2018.

4/ ADHESION AU SERVICE COMPLICE GARDERIE :

Pour permettre une meilleure souplesse dans la gestion de la garderie scolaire, le Maire propose de passer un contrat avec Service Complice qui est déjà utilisé par l'association de la cantine.

- Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer le contrat avec Service complice. d'effectuer les formalités nécessaires à ce dossier.

5/ CREATION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL

Le Maire informe le conseil du départ à la retraite d'Odile FERRAZ en date du 1^{er} juin 2018. Berengère TERRASSON occupera le poste de Mme FERRAZ ainsi qu'une partie ATSEM dans la classe de moyenne et grande sections de maternelle. Mme TERRASSON étant actuellement en passage de son CAP petite enfance en VAE et ayant son équivalence du fait de ses 3 enfants, répond aux exigences du profil d'ATSEM. Son contrat sera basé sur 31 heures par semaine annualisé à 79,03 % soit 1438,30 heures annuelles.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide :

- De créer un poste d'agent social de 31 heures hebdomadaire.
- Charge le maire d'effectuer les formalités nécessaires à ce dossier.

DIVERS :

- Les travaux autour et dans le four ont été réalisés avec l'aide de plusieurs associations. Il reste à mettre une barrière le long du ruisseau et installer l'éclairage. Tous les membres du conseil remercient les bénévoles qui ont participé à cette rénovation.
- Les prochains travaux de voirie pour un budget de 58 715€ se feront sur l'impasse Blanc Mathieu, l'accès aux ateliers communaux, Chemin des Epinettes, Fallamieux le Haut, Chemin de Buisson Massot, Carrefour chemin du Haut Bertholet, Parking des écoles, accès garage de la mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H25.